

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Agilent Technologies

Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QRT-PCR Master Mix, Part Number 600886

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QRT-PCR Master Mix, Part Number 600886		
N° d'article (Kit Chimique.)	: 600886		
N° d'article	<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	600886-51	
	RT/RNase Block	600886-52	
	Reference Dye	600530-53	
	100 mM DTT	600089-53	
Utilisations	: Réactif analytique.		
	<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	2 x 2 mL	
	RT/RNase Block	0.4 mL	
	Reference Dye	0.1 mL (100 µL 1 mM)	
	100 mM DTT	0.1 mL (100 µl)	
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770		
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300		

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

Brilliant III SYBR® Green
QRT-PCR Master Mix
H320

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

RT/RNase Block
H320

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Attention
RT/RNase Block	Attention
Reference Dye	Pas de mention de danger.
100 mM DTT	Pas de mention de danger.

Mentions de danger

<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	H320 - Provoque une irritation des yeux.
RT/RNase Block	H320 - Provoque une irritation des yeux.
Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention

<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
RT/RNase Block	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Reference Dye	Non applicable.
100 mM DTT	Non applicable.

Section 2. Identification des dangers

Intervention	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
	RT/RNase Block	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
Stockage	Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable.
	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Élimination	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
	Éléments d'une étiquette complémentaire	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix		Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 10 - 30%
RT/RNase Block		Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 30 - 60%
Reference Dye		Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10%
100 mM DTT		Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10%
<input checked="" type="checkbox"/> Reference Dye		Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 2.4%
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green	Mélange
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Mélange
	Reference Dye	Mélange
	100 mM DTT	Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	≥10 - ≤25	56-81-5
RT/RNase Block Glycérol	≥50 - ≤75	56-81-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
	RT/RNase Block	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
	Reference Dye	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	100 mM DTT	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	RT/RNase Block	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration

Section 4. Premiers soins

artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.


Reference Dye

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

100 mM DTT

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau

:  Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

RT/RNase Block

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.


Reference Dye

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

100 mM DTT

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

:  Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

RT/RNase Block

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses

Section 4. Premiers soins

dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Reference Dye

Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

100 mM DTT

Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green	Provoque une irritation des yeux.
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Provoque une irritation des yeux.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green	Aucun effet important ou danger critique connu.
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green	Aucun effet important ou danger critique connu.
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green	Aucun effet important ou danger critique connu.
	QRT-PCR Master Mix	
	RT/RNase Block	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Reference Dye	Aucun effet important ou danger critique connu.
	100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 4. Premiers soins

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
	RT/RNase Block	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
	Reference Dye	Aucune donnée spécifique.
	100 mM DTT	Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucune donnée spécifique.
	RT/RNase Block	Aucune donnée spécifique.
	Reference Dye	Aucune donnée spécifique.
	100 mM DTT	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucune donnée spécifique.
	RT/RNase Block	Aucune donnée spécifique.
	Reference Dye	Aucune donnée spécifique.
	100 mM DTT	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Aucune donnée spécifique.
	RT/RNase Block	Aucune donnée spécifique.
	Reference Dye	Aucune donnée spécifique.
	100 mM DTT	Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	RT/RNase Block	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Reference Dye	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	100 mM DTT	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Pas de traitement particulier.
	RT/RNase Block	Pas de traitement particulier.
	Reference Dye	Pas de traitement particulier.
	100 mM DTT	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
	RT/RNase Block	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
	Reference Dye	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	100 mM DTT	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque

Section 4. Premiers soins

personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

- | | | |
|---------------------------------------|--|--|
| : <input checked="" type="checkbox"/> | Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| | Reference Dye | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| | 100 mM DTT | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |

Agents extincteurs inappropriés

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| : <input checked="" type="checkbox"/> | Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT | Aucun connu.
Aucun connu.
Aucun connu.
Aucun connu. |
|---------------------------------------|---|--|

Dangers spécifiques du produit

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| : <input checked="" type="checkbox"/> | Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT | Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. |
|---------------------------------------|---|--|

Produit de décomposition thermique dangereux

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| : <input checked="" type="checkbox"/> | Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix
RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal
Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal
Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre |
|---------------------------------------|---|--|

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	:	<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
		RT/RNase Block	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
		Reference Dye	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
		100 mM DTT	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
		RT/RNase Block	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
		Reference Dye	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
		100 mM DTT	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	:	<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
		RT/RNase Block	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
		Reference Dye	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

	100 mM DTT	personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	RT/RNase Block	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	Reference Dye	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	100 mM DTT	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	RT/RNase Block	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Reference Dye	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	100 mM DTT	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes de nettoyage	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	RT/RNase Block	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Reference Dye	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	100 mM DTT	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.


Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	RT/RNase Block	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	Reference Dye	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	100 mM DTT	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

:  Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

RT/RNase Block

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.


Reference Dye

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

100 mM DTT

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

:  Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

RT/RNase Block

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination

Section 7. Manutention et stockage

Reference Dye

du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

100 mM DTT

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard TWA: 3 mg/m ³ 8 heures. Forme: respirable mist CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 20 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard
RT/RNase Block Glycérol	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).

TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard
TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: respirable mist

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).

TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Liquide.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Liquide.
		Reference Dye	Liquide.
Couleur	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
Odeur	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
Seuil olfactif	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
pH	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	7.8
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	8
		Reference Dye	8
Point de fusion	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
Point d'ébullition	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	0°C (32°F)
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
Point d'éclair	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	100°C (212°F)
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
Taux d'évaporation	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non disponible.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non applicable.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non applicable.
		Reference Dye	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	:	☑ Brilliant III SYBR® Green	Non applicable.
		QRT-PCR Master Mix	
		RT/RNase Block	Non disponible.
		Reference Dye	Non disponible.
		100 mM DTT	Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Tension de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Densité de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Solubilité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température de décomposition	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
-------------------	--	--

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

[Renseignements sur les effets toxicologiques](#)

[Toxicité aiguë](#)

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-
RT/RNase Block Glycérol	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
RT/RNase Block Glycérol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
RT/RNase Block Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
Reference Dye Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
100 mM DTT Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Section 11. Données toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Provoque une irritation des yeux. Provoque une irritation des yeux. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Orale	179217.6 mg/kg
Reference Dye Orale	70270.3 mg/kg
100 mM DTT Orale	33333.3 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	Aiguë CL50 54000 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
RT/RNase Block Glycérol	Aiguë CL50 54000 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	93 % - 30 jours	-	-
RT/RNase Block Glycérol	301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	93 % - 30 jours	-	-

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
2X Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix Glycérol	-1.76	-	faible
RT/RNase Block Glycérol	-1.76	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être

Section 13. Données sur l'élimination

considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Indéterminé.

Canada : Indéterminé.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Europe : Indéterminé.

Japon : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé.

Philippines : Indéterminé.

République de Corée : Indéterminé.

Section 15. Informations sur la réglementation

Taïwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: <input checked="" type="checkbox"/> Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: <input checked="" type="checkbox"/> Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 08/21/2017

Date de publication précédente : 01/21/2016.

Version : 6

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III SYBR® Green QRT-PCR Master Mix IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul
RT/RNase Block IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.